

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandra Verville

<https://www.cadre21.org/membres/479c9260a5353f6491cf4b6c>

Date d'obtention : 2020-11-27 02:35:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

En tant qu'intervenants, nous ne sommes pas mandataires du service de police. Nous travaillons en partenariat et en collaboration afin de faire évoluer plus rapidement les interventions. Le projet SEXTO nous aide donc à collaborer et à remettre aux policiers des données et des informations plus rapidement.

Ce n'est pas n'importe qui qui peut utiliser la trousse SEXTO. Seuls les intervenants ayant reçu la formation peuvent l'utiliser. Dans la majorité des cas, soit 80% des situations dans lesquelles il y a du sextage, nous constatons qu'il s'agit d'actes impulsifs.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je crois que nous serons en mesure d'intervenir plus rapidement dans ce genre de situation puisque nous sommes dorénavant outillés pour le faire. Aussi, nous serons plus efficaces dans nos interventions. La collaboration rapide (de 1 à 4 jours) avec les policiers de notre secteur pourra permettre au minimum une sensibilisation auprès des élèves concernés.

Aussi, la bienveillance dans ce type d'intervention est d'une grande importance. Il est primordial que les jeunes nous donnent leur confiance pour pouvoir enclencher ce processus. Je prendrai donc plus le temps, à l'aide du formulaire, pour rencontrer les jeunes. Aussi, je m'assurerai de le faire sans jugement.

Sans la formation, il est parfois difficile d'évaluer le nombre d'élèves concernés et de les rencontrer. À l'aide de la formation, je crois que mes interventions seront plus structurées et répondront davantage aux besoins des policiers au moment de leur implication dans le dossier. D'autant plus que la trousse nous guide et nous permet de savoir qui sont les jeunes concernés que l'on doit rencontrer.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

En ayant accès à cette formation, nous comprenons davantage l'importance de ne pas regarder les photos. Je porterai donc une attention particulière à cet aspect de l'intervention. Aussi, il est très important de faire l'analyse à savoir s'il s'agit d'un acte malveillant ou d'un acte impulsif et d'en faire rapidement le suivi avec le service de police de notre secteur.